

Séance du vendredi 20 mars 2026

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 16/03/2026

Présents : 15

vingt mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Benoit CODRON,

Votants: 15

Présents : Benoit CODRON, Alexandra BOURILLON, Hugues COURTIER, Blandine LATHÉLIZE, Gaëtan GAGNANT, Delphine CODRON, Fabien COURTIER, Sébastien GOAPPER, Mathias HANUSIAK, Éric PASSIEU, Céline LEMERAY, Valérie DE MACEDO, Marie-Christine GROISY, Karen COURTIER, Victor MORENO

Secrétaire de séance:

Alexandra BOURILLON

Représentés:

Excusés:

Absents:

Objet: Election du maire - DE_2026_008B

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-17,

Le Président invite le Conseil à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions prévues à l'art L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15

- Majorité absolue : 8

- M. Benoît CODRON a obtenu 15 voix.

M. Benoît CORDON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 077-217705151-20260320-DE_2026_008B-DE



Vote pour: 15
Vote contre: 0
Abstentions: 0

Le Maire
Benoit CODRON

